COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi vingt-sept Septembre deux mille seize, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 21.09.2016

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick – Mme FILLION Brigitte - Mme LACHENAL Hélène – M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique – Mme OZGOZ Seher – Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Étaient excusés : M BONNET René – Mme CHAIGNEAU Catherine - M DELOCHE Xavier
Était absente : Mme NIQUE Corinne
Procuration : M BONNET à Mme FILLION
A été nommé Secrétaire de Séance : M Jacques BRUNET

N° 08.2016

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Monsieur Jacques BRUNET est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Monsieur le Maire soumet pour approbation les comptes rendus du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire les 28 Juin 2016 et 26 Juillet 2016.
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire propose un nouveau point à l'ordre du jour :

- **FINANCES**
  - Tarifs location Salle des Fêtes

Le nouvel Ordre du Jour est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 28/06/2016 et 26/07/2016.

* * *

- **FINANCES**
  - Convention SPA
  - Tarifs location Salle des Fêtes
- **PERSONNEL COMMUNAL**
  - Ouverture d'un poste (Grade à définir) suite à la mutation de l'agent au Poste de Garde Champêtre

BÂTIMENTS

- Bâtiment la Poste
- Projet Ateliers municipaux

Suite à réunion de la Commission Bâtiments

URBANISME

- Arrêt projets des 2 Révisions allégées du PLU
- Avenant à la convention RADS avec la CCMP – Instruction de l'urbanisme

POUR INFO ET SUIVI

➢ **URBANISME**

❖ D.I.A - PC - DP

➢ **VOIRIE / ASSAINISSEMENT**

❖ Compte rendu de la réunion du 21 Septembre

➢ **QUESTIONS DIVERSES**

➢ **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

❖ VOIRIE – Déplacement des limites d'agglomération de la Commune

❖ Compte-Rendu de la Réunion du 10 Septembre – CCMP / 3CM

* * *

FINANCES

Dossiers présentés et suivis par ***Jean-François GEOFFRAY***

- **Convention SPA**
  Pour l'Année 2017.

01/CONVENTION DE FOURRIÈRE AVEC LA SPA/

VU la proposition par la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-est et considérant, qu'en vertu des obligations de fourrière animale prévues aux articles L 211-24 et suivants du Code Rural, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- **d'accepter** dans ses termes la convention de fourrière dite de convention complète s'étendant à la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-Est
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer ladite convention et à payer l'indemnité forfaitaire de 0.32 € par an et par habitant soit pour l'année 2017 : 1703 habitants (Insee au 01.01.2016) X 0.35 € = **596.05 €**.

- **Tarifs Location Salle des Fêtes**

02/TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES/

Le Maire expose que les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes ont été validés le 2 Décembre 2014 suite aux travaux de rénovation et de mise en conformité du bâtiment.

Dans cette grille tarifaire, il manque un tarif de location quand il s'agit de louer un jour férié en semaine. Le Conseil Municipal décide de fixer à 400 € la location d'un jour férié en semaine. Les tarifs antérieurs restent inchangés.

Il est rappelé que l'utilisation de la Salle des Fêtes par les Associations Communales est gratuite sous réserve de respecter le planning annuel des activités et manifestations et sans abus pour celles qui ont plusieurs sections d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire qui est applicable à compter de ce jour

- **AUTORISE** le Maire à émettre les titres suivant les demandes à l'article 752 du Budget Commune.

Annexe de la délibération n° 02 du 28.09.2016

Tarifs Salle des Fêtes de TRAMOYES

	Location à compter du 28 Septembre 2016	MONTANT	
PARTICULIERS	**Location Salle Principale** (Grande Salle + Cuisine + Bar)		
	Journée entière Semaine	250	
	Journée entière Week-End, Jour Férié en semaine	400	
	Week-end	500	
	Salles de réunion 1 ou 2 (Prix pour une salle) **+ Cuisine + Bar**		
	1/2 Journée Semaine	50	
	1/2 Journée Week-End	50	
	Journée entière Semaine	100	
	Journée entière Week-End	100	
	Week-end	150	

	Location Grande Salle (principale + Cuisine + Bar)	A but non lucratif	A but lucratif
ENTREPRISES et ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1/2 Journée Semaine	200	300
	Journée entière Semaine	300	450
	Journée entière Week-End	500	750
	Week-end	600	900
	Salles de réunion 1 ou 2 (Prix pour une salle) **+ Cuisine + Bar**		
	1/2 Journée Semaine	100	
	Journée entière Semaine	150	
	Journée entière Week-End	150	
	Week-end	200	

ASSOCIATIONS COMMUNALES	**Location Grande Salle** (principale + Cuisine + Bar)		
	Suivant planning annuel	Gratuité	
	Salles de réunion 1, 2, 3 et 4		
	Suivant planning annuel	Gratuité	

Caution Principale	500	
Caution Ménage	250	
	Caution	**Location**
SONO + VIDEO (tarif unique même si location 1/2 journée, journée, week-end)	3000	50
Cartouche de gaz CO2 (300 g)	Si déclenchement intempestif du Système de Sécurité d'Incendie, le remplacement des cartouches sera facturé au locataire : 2 unités nécessaires	
DEFIBRILLATEUR	En cas d'utilisation non justifiée = Remboursement total suivant les besoins : Le prix de remplacement, des réparations, des frais de déplacements,...	
EXTINCTEURS		

Journée : commence de 8 h au lendemain 8 h

Week-End : commence du Samedi 8 h au Lundi 8 h

Associations communales : pas de caution mais une attestation d'assurance à fournir chaque année

PERSONNEL COMMUNAL

- **Ouverture d'un poste (Grade à définir) suite à la mutation de l'agent au Poste de Garde Champêtre**
  Suivant le besoin : Ouverture d'un poste de Gardien de police municipale ou d'Adjoint Technique ou Administratif

03/MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE/

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau il habilite l'autorité à recruter,
VU le tableau des emplois permanents de la Commune en date du 01/03/2016

Monsieur le Maire rappelle que depuis le départ par voie de mutation de l'agent en poste sur l'emploi de Garde Champêtre, il y a lieu de statuer sur la modification du service de Police Municipale. À cette occasion, Monsieur le Maire demande la suppression du poste de Garde Champêtre et à la création en remplacement d'un poste de Gardien de police municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la proposition du Maire et décide d'ouvrir un poste de Gardien de police municipale et la suppression du poste de Garde Champêtre
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 28/09/2016
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

ANNEXE à la délibération n° 03 en date du 28/09/2016

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
10 postes TP

FILIÈRE ADMINISTRATIVE
- 1 Rédacteur exerçant les fonctions de Secrétaire Général des Services
- 2 Adjoints Administratifs - Secrétariat Mairie

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE
- 1 Gardien de Police

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE
- 2 ATSEM

FILIÈRE TECHNIQUE
- 1 Adjoint Technique - Service polyvalent : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts, Assainissement
- 1 Adjoint Technique - Service polyvalent : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Ecole

FILIÈRE ANIMATION

- 1 Adjoint d'Animation - Service @Jeunes

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
1.34 postes TP

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 Adjoint Administratif - Responsable restaurant scolaire - Secrétariat 15 h / 35 h

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Restaurant scolaire 20 h / 35 h
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Bâtiments communaux 12 h / 35h

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENT
2.22 postes TP

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 Adjoint technique 1 Adjoint Technique - Restaurant scolaire - Surveillance - 8h / semaine scolaire
- 1 Adjoint Technique - Service saisonnier : Entretien matériels et bâtiments, voirie, espaces verts 35 h / 35 h
- 1 Adjoint Technique - Service de nettoyage - Bâtiments communaux 35 h maxi / 35 h modulable

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick – Mme FILLION Brigitte - Mme LACHENAL Hélène – M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique – M DELOCHE Xavier - Mme OZGOZ Seher – Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Étaient excusés : M BONNET René – Mme CHAIGNEAU Catherine -
Était absente : Mme NIQUE Corinne
Procuration : M BONNET à Mme FILLION

BÂTIMENTS

Dossiers présentés et suivis par ***Jacques BRUNET***

- **Bâtiment la Poste**

04/LANCEMENT PROCÉDURE DE VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL - ANCIENNEMENT LA POSTE, D'UN GARAGE ET D'UNE PLACE DE PARKING/

VU la délibération en date du 30/06/2015 lançant la procédure de vente d'une partie du terrain constructible du Bâtiment communal anciennement La Poste cadastré B 186.
VU la délibération en date du 30/06/2015 divisant et lançant la procédure de vente du terrain B 1525 – Places de parking

Le Maire informe que les riverains n'ont pas fait de proposition d'acquisition d'une partie du terrain communal B 186 afin d'étendre leur propriété.

Le Maire propose après avis de la Commission Bâtiments de vendre dans sa globalité le terrain et le bâtiment cadastré B 186 ainsi que le garage attenant cadastré B 185 respectivement de 629 m2 et de 25 m2 ainsi qu'une place de parking (une partie de la parcelle B 1525).

Une première estimation a été faite pour la vente d'un montant minimum de 235 000 € par soumission pour l'aliénation de l'immeuble B 186, du garage B 185 et d'une place de parking (partie de B 1525).
Tous ces prix s'entendent hors frais de notaires et frais annexes à la charge de l'acheteur.

Le cahier des charges est annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces parcelles B 185 et B 186 et une partie de la parcelle B 1525 (place de parking)

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire à lancer la procédure par soumission cachetée de ces biens désignés ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et actes notariés pour la vente de ces biens communaux

Annexe à la Délibération n° 04 du 28/09/2016

VENTE PAR SOUMISSION CACHETÉE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL
EN CENTRE VILLAGE SITUÉ
« 29 Impasse de la Poste » à TRAMOYES

CAHIER DES CHARGES

VENDEUR :

La Commune de TRAMOYES, vendeur, est représentée par M Henri Mercanti, Maire, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 Septembre 2016.
La Commune de TRAMOYES met en vente par soumission cachetée au plus offrant

- **un immeuble cadastré B 186 à usage actuel d'habitation type F5 – 155 m² comprenant :**

Rez-de-chaussée :
- 1 Séjour
- 1 Salon
- 1 Cuisine
- 1 Dégagement
- 1 Salle de bain
- 1 WC
- 1 Cellier

1er Étage :
- 3 Chambres (21 m² + 21 m² + 13.20 m²)
- 1 Vestibule
- 1 Grenier aménageable

Extérieur :
- Terrain engazonné et arboré
- 1 terrasse

Technique :
- Assainissement collectif
- Chauffage fuel

Le tout pour une surface de 629 m^2
Adresse : 29 Impasse de la Poste 01390 TRAMOYES

- **Un immeuble cadastré B 185 à usage actuel de garage – 25 m^2 comprenant :**

Rez-de-chaussée :

- 1 garage

- **Une place de parking (une partie de la parcelle cadastrée B 1525) comprenant :**
  - 1 place de parking sur voirie

PROPRIÉTÉ – JOUISSANCE :

- Les biens en vente sont libres de toute location ou occupation et libre de tout contrat
- Les immeubles seront délivrés dans l'état où ils seront le jour de l'entrée en jouissance, sans garantie de la contenance, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle, même si elle est supérieure à un vingtième, devant faire, selon le cas, le profit ou la perte de l'adjudicataire.
- Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte notarié
- La jouissance aura lieu par la prise de possession réelle, à compter de ce même jour

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE :

- L'adjudicataire fera son affaire personnelle de manière que « le vendeur » ne soit jamais inquiété ou recherché à ce sujet, de la continuation ou de la réalisation des assurances contre l'incendie et autres risques, contractés par « le vendeur »

DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

- Le diagnostic obligatoire à la vente est en cours de réalisation

PRIX DE VENTE

PAR SOUMISSION CACHETÉE

- Soumission cachetée minimum au prix de 235 000 €uros (hors frais de notaire et accessoires)

Date et heure limites de remise des offres : **02 DÉCEMBRE 2016 à 17 heures**
Les offres seront adressées sous pli cacheté, en une seule et unique enveloppe contenant l'offre à Monsieur le Maire de TRAMOYES. Elles porteront la mention suivante :

Monsieur le Maire
Mairie de TRAMOYES
19, Rue du Marquis de Sallmard
01 390 TRAMOYES

Soumission « Vente de la Poste »

« NE PAS OUVRIR avant la séance d'examen des offres ».

Les offres seront :

- soit adressées par lettre RAR,
- soit remises contre récépissé après dépôt en mairie de Tramoyes, aux heures d'ouverture :

les Lundis et Vendredis de 14 h 00 à 18 h 00 & Mercredis de 9 h 00 à 12 h 00, sauf jours fériés.
Les offres qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-dessus, ainsi que celle remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues, elles seront renvoyées à leurs auteurs.

05/PRIX DE VENTE DES PLACES DE PARKING DU TERRAIN B 1525/

VU la délibération en date du 30/06/2015 divisant et lançant la procédure de vente du terrain B 1525 – Places de parking

Dans la perspective de la vente du bâtiment B 186 anciennement la Poste et du garage attenant B 185, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de la mise en vente des lots. La Commission Bâtiments propose la vente des places à 3 500 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la vente des places de parking (partie de la parcelle B 1525) au prix de 3 500 € hors frais de notaires à la charge des acheteurs
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ces ventes.

*** * ***

URBANISME

Dossiers présentés et suivis par ***Jacques BRUNET***

- **Arrêt projets des 2 Révisions allégées du PLU**

06/DÉLIBÉRATION ANNULANT LA DÉLIBÉRATION N° 11 DU 28/06/2016 POUR LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU N° 02/2016 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLU /

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé en réunion de Conseil du 28/06/2016 :

1- de prescrire la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions des articles L. 153-31, L. 153-34 et R. 153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue :

- l'extension de la zone UE de la station d'épuration, en vue de la construction d'un atelier technique municipal

Après concertation avec les services de l'Etat et le Cabinet d'Urbanisme BERTHET, le Maire demande au Conseil d'annuler cette délibération suivant les dires de ces services :

« Vis à vis de la construction de l'atelier municipal à proximité immédiate de la station d'épuration, il n'existe pas de servitude enclenchant une inconstructibilité. L'inverse,

c'est à dire la construction d'une station d'épuration à moins de 100 mètre d'une habitation, n'est en revanche pas possible. En effet, conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à compter du 1er Janvier 2016, l'implantation de toute station d'épuration devra s'effectuer à plus de 100 m des habitations. Même si aucune mesure de réciprocité n'existe à ce jour, il est opportun de ne pas construire les parcelles situées dans un périmètre de 100 m autour de votre station d'épuration afin de prévenir d'éventuelles nuisances sonores et olfactives. S'il est fait le choix de maintenir cet emplacement pour l'implantation de l'atelier municipal, je vous invite à bien justifier cette décision vis à vis de la localisation sur le territoire communal et de sa fonctionnalité ».

En conclusion et suivant l'avis de la Commission Bâtiments, le projet de construction d'un atelier communal à proximité de la station d'épuration n'est plus possible. La Commission communale proposera un nouveau projet de construction d'un atelier municipal sur un autre terrain communal.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'annulation de la délibération n°11 en date du 28/06/2016.

- **Projet Ateliers municipaux**

Suite à réunion de la Commission Bâtiments du 22 Septembre

07/NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL/

VU la délibération N° 06 de cette même séance de Conseil annulant la procédure de révision du PLU pour l'extension de la zone UE de la station d'épuration, en vue de la construction d'un atelier technique municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé dans diverses réunions le projet de construction d'un atelier municipal afin de cesser la location du local actuel à un particulier. La Commission Bâtiments en réunion le 22/09/2016 désire soumettre au Conseil Municipal un nouveau projet :

Construction d'un atelier communal et parking sur une partie du terrain communal cadastré B 1785 en zone UE du PLU d'une superficie de 4065 m2 et jouxtant le cimetière communal. Ce terrain est et sera en partie utilisable pour l'extension future du cimetière. Le projet de construction d'un atelier municipal ne gênera en rien aux aménagements futurs du cimetière et de la création d'un columbarium. Au contraire, il sera certainement possible d'aménager des entrées et des aires de stationnement tout en respectant l'environnement et l'impact visuel aux abords de l'entrée dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de lancer le projet de construction d'un atelier communal sur la parcelle B 1785 tout en tenant compte conjointement du projet d'extension du cimetière en cours.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à une première ébauche du projet.

- **Avenant à la convention RADS avec la CCMP – Instruction de l'urbanisme**

08/AVENANT N°01 A LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)/

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCMP en date du 20 Mai 2015 créant le service commun d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2015 approuvant et autorisant le Maire à signer la convention entre les Communes et la CCMP relative à la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du Droit des Sols (ADS)

Le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols est en activité depuis le 1er Décembre 2015. La co-réalisation avec les Communes, de Mars à Juin 2016, d'un bilan sur le fonctionnement de ce service a mis en évidence un potentiel gain d'efficacité dans une nouvelle répartition des tâches entre les Communes et le service instructeur mutualisé.

Ainsi, il est proposé que les Déclarations Préalables dites « simples » (ravalements de façades, modifications de façades, clôtures, abris non constitutifs de surface de plancher ou taxable) soient instruites par les Communes, alors que le service mutualisé prendra en charge toutes les consultations des services extérieurs (hors consultations ABF) pour les dossiers qui lui seront transmis par ailleurs (Déclaration préalables ayant pour objet la création de surfaces de plancher ou taxable, le lotissement ou le changement de destination, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Certificats d'urbanisme opérationnels, Permis de Démolir).

Cette évolution de procédure a pour principal avantage :

- de supprimer le doublon de la pré-instruction des dossiers, à ce jour réalisée en Commune et en Communauté de Communes
- d'apporter un gain de souplesse et d'autonomie aux Communes sur des dossiers aux enjeux techniques et réglementaires limités
- de permettre une réduction de la moitié des scans en Commune en lien avec la procédure ADS

Pour mettre en œuvre cette évolution de la procédure ADS, il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'Avenant n°1 ci-joint aux conventions bipartites qui lient la CCMP avec chacune des communes pour la mise à disposition du service commun d'instruction des ADS.

Cet avenant prendra effet à compter du 1er Octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 aux conventions relatives à la mise à disposition du service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) entre la CCMP et les Communes de Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil et Tramoyes.

POUR INFO ET SUIVI

➢ URBANISME

Dossier présenté et suivi par ***Jacques BRUNET***

❖ D.I.A - PC - DP

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
IFONCIER	OBERDORFF	89	RUE DU M DE SALLMARD	942 M2 + 310 000 €
MONGINO	Cyril		ETANG DES VAVRES	680 M2 + 182 000 €
CCMP			LES VAVRES	1ha10a03ca + 165 045 €
COMBET	Michel	192	RUE CLAIRE COMBE	800 M2 + 345 000 €
ifoncier	OBERDORFF	89	RUE DU M DE SALLMARD	609 M2 + 100 000 €
PC				
QUINQUET	Thierry		ROUTE DES ECHETS - CLOS MELLINE	Maison individuelle
MAZOT	Raphaël		ROUTE DES ECHETS - CLOS MELLINE	Maison individuelle
PETAVY	Nicolas		ROUTE DES ECHETS - CLOS MELLINE	Maison individuelle
RENAULD	Romuald		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
LAUNE	Aymeric		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
MARCHAL	Sebastien		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
THION			ROUTE DES ECHETS - CLOS MELLINE	Maison individuelle
BARRY			LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
LACHGAR	Magdeline		Impasse en Germany	Maison individuelle
PAULAT	Sylvain		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
COQUILLAUD	Christophe		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
GUILLER	Florent		LE CLOS DU MAGOT	Maison individuelle
DP				
MERCANTI	Henri	329	RUE DU MONT ROZIER	Portail
BOURGEAY	Stéphane	119	RUE DES PINS	Véranda
HASNI	Mourad	412	RUE DE GLETIN	Garage
VARICHON	Emmanuel	942	RUE DES PINS	Porte garage + Déplacement fenêtre
AUBAGUE	Michele	987	RUE DES PINS	Modification de façade + Clôture

➢ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

Dossier présenté et suivi par ***Valérie NOIRAY et Alain TOURNY***

❖ Compte rendu de la réunion du 21 Septembre

Compte-Rendu Comité Voirie/Assainissement du 21/09/2016

Présents : *J.F. Geoffray, A. Goy, G. Labert, A. Tourny, V. Noiray*
Absents : *R. Bonnet, J. Fillion, I. Martin, B. Nebout*

Assainissement

1- Point d'avancement des dossiers

- Epandage des boues réalisé début août
- Entretien du tamis rotatif par Andritz réalisé en août avec l'aide d'un des employés communaux.
- Joint du clarificateur entièrement refait (diamètre 12.5 m !) en août par les employés communaux.
- Remplacement des pompes et ajout de barres anti chute au PR du Port en cours de réalisation par la SADE + modification des canalisations entre le poste de relevage de la station et l'entrée du tamis afin de rehausser les coudes et mettre en place des évents. En effet nous avons constaté des écarts importants des mesures entre les débit-mètres entrée et sortie lorsque les volumes journaliers sont importants. Outre les problèmes de paramétrage des débit-mètres en entrée (maintenant réglés), nous avons constaté un phénomène de retour de l'eau depuis le tamis vers le poste de relevage. Cette anomalie contribuait à ramener l'eau dans le poste de relevage donc à déverser davantage…
- Etude diagnostique : Réunion de fin de phase 4 le 13 octobre 8h30
- Assainissement Salle des Fêtes (SdF) : en attente d'un autre devis.
- Extension réseau route des Echets par Eiffage en cours de programmation.
- Ajout d'un commutateur d'inhibition des alarmes des Postes de Relevage pour maintenance avec remise en service automatique. En attente programmation par l'entreprise.

2- Points divers

- Contrôle du four balance :

En achetant ce four, nous avons souscrit à un contrat de 2 ans pour son contrôle annuel et la gratuité de son dépannage (201 €HT pour les 2 ans).

Nous avons eu l'an dernier une panne due à la défaillance du fusible intérieur. Le contrat a donc été utile et rentable.

Le fabricant propose un devis de 330 €HT/an pour le contrôle métrologique annuel seul, ou un contrat de 527.20 €HT la 1° année puis 602.20 €HT chacune des 2 années suivantes pour le contrôle métrologique et la prise en charge gratuite des dépannages. Souscrire au contrat revient au prix d'un four balance neuf.

Notre Manuel d'AutoSurveillance ne nous oblige pas à ce type de contrôle mais à un contrôle annuel par comparaison des mesures (réalisé par le SATESE). Nous sommes en attente de l'accord de principe de la 3CM pour utiliser en cas de panne de notre matériel le leur (en attendant de le remplacer).

La Commission décide de ne pas donner suite à ces propositions de contrat.

Voirie

3- Point d'avancement des dossiers

- Gestion des EP : réunion avec IRH le 29/09 à 9h15.

- Travaux réalisés cet été : renforcement des accotements chemin de l'étang neuf, curage EP rue des Pins, reprise des fossés chemin du bois vert et rue des Pins vers chez M. Lavertu
- Passage de pont près de la RD, chemin des âniers : prévu fin septembre.
- Croisement rue du Marquis de Sallmard - rue des Dentines
  En attente.
- Sécurisation de la rue des Rapettes
  Une réunion a eu lieu sur place un soir de semaine.
  L'adjoint Voirie indique qu'une étude est à prévoir pour répondre au projet envisagé à cette réunion. Budget à prévoir pour 2017.
- Mise en sécurité de la sortie de l'atelier communal : installation d'un miroir. A faire.
- Canalisation diam 1000 Eaux Pluviales rue du Mont Rozier
  Un curage sera réalisé si besoin. A aller voir.
- Débordement sur le chemin d'accès au Poste de Relevage du Port lors des fortes pluies. Le fossé le long de ce chemin se déverse à contre-courant dans le fossé qui longe le PR. Ce point sera ajouté dans l'étude EP lors de la réunion de fin septembre.

4- Limite de l'agglomération

La Commission est favorable à déplacer le panneau Tramoyes au niveau du FAM. Proposition à faire en Conseil Municipal.

5- Mise en place d'un stop rue du Mont/Rozier/rue du Port

La Commission décide de faire un essai pendant 3 mois et suivre le résultat sur la vitesse des usagers rue du Port.

6- Points divers

- Arrêt Colibri handicapé
  La Commission propose de décaler le projet côté Nord de manière à supprimer l'avancée du trottoir qui est un point bloquant du projet pour nous.
  Pour mémoire, cet endroit a d'abord été créé comme dépose minute pour l'école. Il réalise pleinement son office et doit rester prioritairement en place, quitte à placer l'arrêt Colibri handicapé ailleurs.
  L'autre alternative serait de le mettre en place au FAM puisqu'un nouvel arrêt Colibri est prévu au FAM et que le parking du FAM possèdera des places handicapés (moyennant leur accord).
- Absence des employés communaux depuis le début de l'année (1 200 h)
- Une poubelle dédiée à la vaisselle cassée (porcelaine, verre) est en place au point collecte de la Salle des Fêtes ainsi que rue du Mont Rozier.
- Demande de Tramoyens d'augmenter le nombre de passages possibles à la déchetterie de Saint André

➢ QUESTIONS DIVERSES

➢ INFORMATIONS GÉNÉRALES

❖ VOIRIE – Déplacement des limites d'agglomération de la Commune

Les limites l'agglomération de la Commune seront modifiées prochainement sur la RD 38 et en limite du terrain du FAM.

❖ Compte-Rendu de la Réunion du 10 Septembre – CCMP / 3CM

*** * ***

❖***M LE Maire*** *informe :*
- Le projet du FAM est en phase final d'appel d'offres.
- Il n'y a plus de permanence Elan Création en Mairie. Celles-ci seront recentrées sur Miribel
❖ ***Mme Hélène LACHENAL*** *rappelle la dangerosité du carrefour Rue Neuve et Rue des Pins : revoir les peintures « céder le passage »*
❖ ***M la Maire*** *informe du projet Colibri « Point accessibilité handicapé » prévu initialement au dépose minute de l'école et qui au final serait réalisable près du FAM. Le Conseil demande expressément à la prochaine Commission du Lundi 10 Octobre que ce nouveau poste soit revu et disposé en Centre Village.*
❖ ***Mme Valérie NOIRAY*** *remercie Daniel l'agent d'entretien contractuel pour son travail et investissement cet été pendant les congés des agents communaux.*
❖ ***Mme Brigitte FILLION*** *informe que les agents communaux ne font pas les entrées et sorties à l'école pendant l'absence de garde champêtre et en attendant le recrutement d'un agent. Il a été embauché un agent contractuel (homme retraité demeurant la Commune).*
❖ ***Mme Ginette FAVROT*** *informe le Conseil des effectifs de la rentrée scolaire :*
187 Élèves : 59 en maternelle et 128 en primaire
-La prochaine réunion @Jeunes est prévue le Mardi 4 Octobre à 20h00 en prévision d'une proposition d'Alfa3a pour organiser quelques activités ados pour les prochaines vacances de la Toussaint.
❖ ***M Xavier DELOCHE*** *mentionne le dernier Rapport de l'Éducation Nationale :*
Le Rapport du CNESCO sur les inégalités à l'école.
❖ ***Mme Valérie NOIRAY*** *informe qu'il y a eu 250 à 300 personnes aux JEP sur les sites de la Commune. Les promenades en calèche ont été très appréciées.*
❖ ***M André GOY*** *signale encore une fois que le pique-nique a attiré plus de 400 personnes. Il remercie tous les bénévoles et propose que soit attribuée une subvention au CCAS de Beynost pour le prêt du matériel et ce » depuis 3 ans. Le Maire demande à revoir la déviation pour cette manifestation.*
❖ ***Mme Hélène LACHENAL*** *signale qu'il y a des problèmes de gestion d'entretien surtout au niveau des poubelles dans les logements SEMCODA.*

FIN DE SÉANCE 22H30.